



**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2024/032/A du 24/04/2024**  
**Interdiction temporaire de**  
**stationnement - Parking rue du**  
**Stade le dimanche 28 avril 2024**

**Le Maire de BASSE-HAM,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- VU le Code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,
- VU la marche organisée par l'association « Les Sabots Hamois » le dimanche 28 avril 2024,
- CONSIDERANT la nécessité d'interdire temporairement le stationnement sur le petit parking situé rue du Stade, face au gymnase municipal « Marcel Hitz », pour permettre l'installation d'un point de ravitaillement nécessaire au bon déroulement de la manifestation,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le stationnement sera temporairement interdit le dimanche 28 avril 2024 sur le petit parking cadastré section 24, n° 0121 situé rue du Stade, face au gymnase municipal « Marcel Hitz ».

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation seront disposés par les services techniques municipaux

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de service de police municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- Madame la Présidente de l'association « Les Sabots Hamois »

Date de mise en ligne : 25/04/2024



Le Maire,  
Bernard VEINNANT